

La France des

JARDINS DU

OUI



2020

Huitième année

« Nos intentions : sortir de l'ordinaire et être résolument modernes !
Commentaires du public : curiosité, questionnement,
admiration... » Commune d'Aiglemont

**Œuvre d'art en réseau
conçue par Catherine de Mitry**

Une expérience culturelle inédite
proposée à toutes les Communes de France :
« Créer un jardin d'après un même plan,
mais qui diffère selon le lieu, la taille,
la matière, la manière... »

Sous le parrainage d'**Alain Baraton**,
jardinier en chef au château de Versailles



Qu'est-ce
que le



JARDIN DU OUI ?

CONCEPT

Le Jardin du OUI est réalisable **par tous et partout** (en tout lieu, toute taille, toute matière) d'après un **plan unique**, grâce à un Cahier de Construction. Les Jardins du OUI qui ont tous la même forme, géométrique et dynamique, sont pourtant tous très différents : petits, grands, intérieurs, extérieurs, minéraux, végétaux, éphémères, permanents. La France des Jardins du OUI, première **œuvre d'art en réseau** à l'échelle d'un pays, s'ouvre aux Communes de France : toutes les créations de leurs Jardins du OUI resteront visibles sur le site internet et participeront aux manifestations liées à ce projet.

CAHIER DE CONSTRUCTION

Le Cahier de Construction contient : le **plan** du Jardin, toutes les étapes de son **tracé**, toutes les **mesures** qui correspondent à la taille qu'on veut lui donner et le **logo** du OUI. Son **numéro unique** permet à la Commune d'inscrire sa création dans l'œuvre originale du Jardin du OUI qui est appelée à se déployer à travers la France.

INTÉRÊTS POUR LA COMMUNE

Créer un jardin communal (éphémère ou pérenne) pour un financement minimum. **Créer un jardin partagé** (la forme est idéale !) qui deviendra une œuvre d'art. **Fédérer la collectivité** (écoles, maisons de retraite, associations ou bénévoles...) en donnant à chacun l'occasion de s'exprimer et de révéler ainsi sa créativité. **Éduquer** les enfants à travers un tracé basé sur la géométrie. **Sensibiliser à l'environnement** et développer l'innovation. **Répondre à l'attente du public** qui se passionne pour les jardins. **Inciter le tourisme** en créant des ensembles de réalisations au niveau régional. **Trouver une visibilité** à travers les médias, réseaux sociaux, expositions, site internet. **Déployer la notion de l'art** en participant à la naissance d'une expression nouvelle, ouverte sur le monde, l'œuvre d'art collective...



Pourquoi
La France
des



JARDINS DU OUI ?

INTENTION DE L'ARTISTE

La France des Jardins du OUI est un **conte moderne** : un Jardin qui se multiplie à l'échelle d'un pays par la magie d'un mot : **le mot OUI que l'on dit dans toutes les Mairies**, l'énergie qui déploie ses **ondes positives**. Ce Jardin peut éclore dans les milieux urbains (places, ronds-points, espaces verts...), dans les sites protégés (domaines du patrimoine, jardins à la française...), dans les lieux délaissés (landes, friches industrielles...).

ÉVÉNEMENT CULTUREL

L'**œuvre d'art en réseau** à l'échelle d'un pays est une **expérience culturelle inédite**. Comme pour une partition musicale, chaque interprète du Jardin du OUI s'« approprie » l'œuvre dans son entier pour en donner une vision neuve. C'est une **illustration de la diversité** à partir d'un schéma commun, **à l'image même de la nature**.

ART DÉPLOYÉ

Catherine de Mitry est une artiste pluridisciplinaire. Son œuvre « **Altaïr** » cherche à révéler les aspects divers d'un sujet unique (un chemin de vie en douze étapes) par de multiples voies. En 2004, elle présente à la **Chapelle de la Sorbonne** (Paris) les sept premières « approches » d'Altaïr (peinture, sculpture, calligraphie, poésie, cinéma et danse, couture, parole). La huitième approche, Le Jardin du OUI, se déploie en 2009 au **Château de Haroué** (54), en 2010 au **Jardin des Tuileries** (Paris) et dans un livre de physique (*Time, Poincaré Seminar 2010*, Birkhäuser), en 2012 aux **Jardins du Grand Trianon** (Versailles), en 2013 au **Grand Palais** (Paris), en 2014, 2015, 2017 au **Jardin des Tuileries**. **Cette démarche reliant art, science et pensée, porte le nom d'Art déployé**. L'Association pour l'Art Déployé soutient le projet de La France des Jardins du OUI. Sites internet : www.catherinedemity.com et www.lafrancedesjardinsduoui.com

Où se
trouvent les



JARDINS

DU OUI ?



COMMUNES ADHÉRENTES

Aiglemont 08, Annecy 74, Auch 32, Avranches 50, Brebières 62, Calmont 31, Châbons 38, Châlons-en-Champagne 51, Champneville 55, Coëx 85, Crans 01, Crimolois 21, Domats 89, Domazan 30, Dury 62, Gouy-sous-Bellone 62, Igny 91, La Celle-Saint-Cyr 89, Lancé 41, Landes-le Gaulois 41, Langatte 57, La Ville-du-Bois 91, Le Castellet 83, Leigneux 42, Le Minihic-sur-Rance 35, Les Varennes 31, L'Étoile 80, Le Touvet 38, Maucourt-sur-Orne 55, Prayols 09, Puisseguin 33, Récourt 62, Sains-lès-Marquions 62, Saint-Cosme-en-Vairais 72, Saint-Eustache 74, Saint-Fraigne 16, Saint-Martin-du-Mesnil-Oury 14, Saint-Pair-sur-Mer 50, Séverac 44, Six-Fours-les-Plages 83, Souvigné 37, Thénezay 79, Thionville 57, Touzac 16, Vasles 79, Wassalonne 67, Wingles 62.

Visitez la galerie photos du site internet.



La vie de
La France
des



JARDINS DU OUI

SITE INTERNET

Le site internet www.lafrancedesjardinsduoui.com permet d'adhérer et de s'informer. Il donne aussi accès à **Facebook**, **Twitter** et **Instagram**. La **carte de France** présente la répartition des Communes inscrites et renseigne sur elles. La **galerie photos** dévoile toutes les photos des Jardins réalisés par les Communes, accompagnées de commentaires.

MÉDIAS

Le Parisien : « On peut imaginer une partition musicale que les jardiniers peuvent interpréter à leur guise. ». **L'Art des Jardins** : « Un seul plan et une infinité d'interprétations. Planter un jardin à caractère optimiste. ». **Le Républicain Lorrain** : « Ce projet, ça change... On va essayer de laisser les jardins du OUI, de les faire évoluer dans les années à venir... ». **Thionville Infos** : « En petit, en grand, en bégonias ou en cailloux, à chaque mairie de faire à sa façon. Ce que cela va donner ? Motus dans les serres. On cogite, on imagine, on échange des plan(t)s. ». **La Voix du Nord** : « Osartis-Marquion, des « Jardins du OUI » dans 50 communes [...]. L'idée est semée, reste à attendre qu'elle germe. ». **La Voix du Nord** : « Ça turbine rue du Donjon [...]. Oui mais pourquoi ? Pour un Jardin du OUI justement. Des plantations qui vont rassembler à Wingles personnes âgées, jeunes du centre d'animation (CAJ)... Et potentiellement 36 000 communes de France. ».

PERSPECTIVES

La France des Jardins du OUI diffusera cette année sur les réseaux sociaux « **Le fabuleux voyage de OUIsac en France** » ou les aventures d'un petit sac vaillant semant le OUI dans les Communes. Ce petit sac de toile porteur du logo OUI, sera distribué de plusieurs manières. **Les réseaux sociaux s'intéresseront aux motivations et commentaires des Communes de France ayant entrepris de réaliser un Jardin du OUI.** Le **film** et l'**ouvrage d'art** attendent le cinquantième Jardin. Enfin un **concours** est envisagé sur le plan national, afin d'élire le plus beau Jardin du OUI de France.





Comment participer



à La France
des

JARDINS DU OUI ?

INSCRIPTION

L'**adhésion d'une Commune** à La France des Jardins du OUI est de **120 euros** par Jardin au bénéfice de l'« Association pour l'Art Déployé ». Cette participation comprend : le droit d'adhésion, l'acquisition du Cahier de Construction qui donne un numéro unique, le droit de réaliser un jardin portant le nom « Jardin du OUI » et de le renouveler chaque année, **sans adhésion supplémentaire**, aux conditions prévues à la fin du dossier. La Commune est valorisée par le site internet, par les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram et par les événements liés à ce projet.

RÉALISATION

Les **rendez-vous des Jardins du OUI avec le public** se situent **autour du 1^{er} juin**, mais ils peuvent être différés au gré de la Commune. Celle-ci présente elle-même son Jardin du OUI et **communique** à sa convenance. Chaque Commune envoie ensuite à l'Association des photos de son Jardin réalisé (éphémère ou pérenne) avec des commentaires. Ceux-ci seront mis en ligne sur le site internet dans la **galerie photos**.

DIFFUSION

« **Le Jardin ludique** » est la **tendance 2020**. Une **créativité à-tout-va**, un **autre regard sur ce qui est usagé ou rejeté**, une **esthétique différente en résonance avec notre époque**, en milieu urbain comme en pleine campagne. L'**imagination des Communes et la nouveauté de l'expérience** éveilleront la curiosité du public et feront **passer le message**. A la fois **partagé et nourricier, éco-responsable et artistique**, le Jardin du OUI est un précurseur et jouera son rôle d'œuvre d'art collective.



BULLETIN D'ADHÉSION

À LA FRANCE DES JARDINS DU OUI

Nom de la Commune : C.P. :

Nombre d'habitants :

Adresse de la Mairie :

Téléphone :

E-mail :

Nom et prénom du Maire :

Nom et prénom du signataire :

Qualité du signataire :

Nombre de Jardins du OUI au prix unitaire de 120 euros :

Montant du règlement : 120 x =

**J'ai lu et accepté les conditions générales figurant en pages 8 et 9 du présent dossier
et je désire faire adhérer la Commune à « La France des Jardins du OUI ».**

Le bulletin d'adhésion complété est retourné par voie électronique à : art.deploye@gmail.com

À réception de la facture et du Cahier de Construction,
la Commune procède au règlement par mandat administratif.

Lorsque la banque perçoit ce règlement,
la Commune reçoit le numéro de son ou de ses Jardin(s) du OUI.

Fait à _____

Le _____

Signature du Maire ou de son représentant et cachet de la Commune



C O N D I T I O N S G É N É R A L E S

INTRODUCTION

Les présentes conditions générales (appelées les « **Conditions** ») régissent le projet intitulé « La France des Jardins du OUI » (le « **Projet** ») et tout ce qui s'y rapporte, dans les seules relations entre une commune (la « **Commune** »), qui adhère au Projet au moyen du bulletin d'adhésion (le « **Bulletin d'Adhésion** »), l'auteur Catherine de Mitry (l'« **Auteur** ») et l'Association pour l'Art Déployé (l'« **Association** »). Le Projet concerne un Jardin du OUI (le « **Jardin** »), réalisé à partir du Cahier de Construction du Jardin du OUI (le « **Cahier de Construction** »), portant le logo « OUI » (le « **Logo** »). Le site internet : www.lafrancedesjardinsduoui.com (le « **Site Internet** ») relaye le Projet. Un ouvrage d'art (l'« **Ouvrage** ») pourra être édité par la suite.

ADHÉSION AU PROJET

Toute Commune de France (de métropole et d'outre-mer) peut adhérer au Projet.

L'adhésion d'une Commune au Projet se fait par l'envoi du Bulletin d'Adhésion complété, daté et signé, à l'Association, par voie électronique. À réception du Bulletin d'Adhésion complété, l'Association adressera à la Commune, par courrier électronique, la confirmation de son inscription, le Cahier de Construction et la facture. Le règlement de cent vingt (120) euros par Jardin se fera par mandat administratif à l'ordre de « Association pour l'Art Déployé », à réception de la facture. À réception du règlement, l'Association enverra le numéro du Jardin, dans l'ordre d'arrivée des versements. Celui-ci donne à la Commune le droit de réaliser ou de faire réaliser sur son territoire un (1) Jardin, dans les conditions prévues aux Conditions. Toute réalisation d'un Jardin supplémentaire suppose le règlement de la somme de cent vingt (120) euros par Jardin supplémentaire, selon les mêmes modalités.

L'adhésion au Projet donne le droit à la Commune de réaliser un Jardin pour la durée de son choix et de le renouveler (il peut changer de lieu, de taille...) sous le même numéro, sans adhésion supplémentaire.

RÉALISATION D'UN JARDIN ET ACCÈS AU PUBLIC

Le Cahier de Construction contient les modalités de réalisation du Jardin du OUI. Accompagné de son numéro, le Jardin peut être réalisé, au choix de la Commune ou des personnes qu'elle désignera, par toute personne (rémunérée ou non, professionnelle des jardins ou non) ou collectivité (école, hôpital, maison de retraite, association, etc.), en tout lieu, couvert ou non, du territoire de la Commune, de façon éphémère ou non, en toute taille et avec tous les matériaux (végétaux, minéraux ou autres...), seule demeurant l'obligation de respecter la forme et l'orientation du Jardin, telles qu'elles sont décrites dans le Cahier de Construction.

La Commune réalise le Jardin librement. Les nouveaux Jardins, éphémères ou permanents, s'ouvrent au public idéalement autour du 1^{er} juin. La durée de l'exposition dépendra de la Commune et se prolongera à sa convenance.

La Commune s'engage à installer à côté de chaque Jardin un panneau faisant figurer le Logo, selon la charte graphique jointe au Cahier de Construction, la mention « Jardin du OUI » et le numéro du Jardin.

La Commune choisira librement les horaires et modalités d'ouverture au public de son ou de ses Jardins.

De même, la Commune organisera librement, autour de la réalisation et de l'exposition de son ou de ses Jardins, tous les événements de son choix (concours, concert, conférence, etc.).



COMMUNICATION AUTOUR DES JARDINS

L'Auteur pourra communiquer librement autour du Projet.

La Commune pourra communiquer librement autour de la réalisation ou de l'exposition de son ou de ses Jardins, sur tout support de son choix, papier, audiovisuel ou multimédia, sans que cette liste soit limitative. Ceci étant précisé, la Commune s'engage à toujours citer la mention « Jardin du Oui » et le nom de l'Auteur.

Cependant, la Commune ne pourra pas, sans l'autorisation préalable écrite de l'Auteur, utiliser ou représenter un Jardin à des fins promotionnelles autres que la promotion du Projet.

La Commune s'engage à envoyer, par courrier électronique, à l'adresse de l'Association : art.deploye@gmail.com, au moins une photographie numérique du Jardin, dès qu'il sera réalisé. Celle-ci s'accompagnera du numéro du Jardin, du nom de la Commune, du lieu de réalisation, des dimensions du Jardin, du nom de la collectivité ou des personnes ayant réalisé ce Jardin, ainsi que d'un commentaire (intentions, réactions...). L'Auteur mettra alors en ligne cette ou ces photographies sur le Site Internet pour un an minimum. La Commune garantit à l'Auteur que celui-ci disposera de tous les droits d'auteur nécessaires à la mise en ligne de ces photographies et à leur utilisation pour la promotion du Projet et pour l'Ouvrage éventuel. Il en est de même pour tous les commentaires.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents au Projet et à ses éléments, tels que notamment le Jardin, le Cahier de Construction, le Site Internet, le Logo et l'Ouvrage, sont et restent la propriété exclusive de l'Auteur et ne peuvent être revendiqués par la Commune, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, sur tout ou partie du Projet et de ses éléments.

RESPONSABILITÉ

La Commune organisant elle-même la réalisation et l'exposition de son ou de ses Jardins, l'Auteur et l'Association déclinent toute responsabilité quant aux dommages, de quelque nature que ce soit, pouvant survenir en relation avec les Jardins.

ASSOCIATION POUR L'ART DÉPLOYÉ

L'Association, à but non lucratif, est sous le régime de la loi 1901. Les sommes versées par les Communes contribueront à financer le déploiement culturel et artistique des projets de l'Association (films, expositions, catalogues...). Il est précisé que l'adhésion d'une Commune au Projet, dans les conditions précitées, ne lui confère pas la qualité de membre de l'Association.

CONTACT

La France des Jardins du OUI
www.lafrancedesjardinsduoui.com
Facebook, Twitter et Instagram

Association pour l'Art Déployé
31 quai de Bourbon, 75004 Paris
art.deploye@gmail.com
Tél. 01 46 33 61 33

Catherine de Mityr

www.catherinedemityr.com

(Dernière mise à jour le 1^{er} janvier 2020)



FJO 2020

